



Association déclarée selon la loi de 1901  
Siège social : 35 rue Léon Fontaine 78500 Sartrouville  
Tél : 01 39 15 32 21 e-mail : arqm@wanadoo.fr  
Site : www.arqm.asso.fr

**Novembre Décembre 2008**  
**Bulletin N°49**

## **EDITORIAL**

### *Pour une vraie concertation*

La concertation est devenue la règle pour tout projet public. Elle est imposée par la Constitution française pour tout projet touchant à l'environnement. De nombreuses lois la rendent obligatoire dans d'autres domaines : urbanisme, transports, ...

Les associations telles que la notre sont régulièrement sollicitées pour y participer, mais sont parfois déçues des modalités adoptées. C'est pourquoi nous nous permettons, à partir de notre expérience de plus de dix années, de donner notre point de vue.

Une vraie concertation:

- Intervient en amont de la décision : c'est-à-dire quand différentes options sont encore possibles, tous les choix ne sont pas bouclés, y compris la possibilité de faire ou de ne pas faire.
- Réunit tous les acteurs concernés, sans exclusive, même les plus exigeants, en leur laissant la possibilité de s'expliquer entre eux et de confronter les points de vue, ce qui aboutit souvent à des compromis acceptables par tous et à des améliorations du projet initial.
- Se construit dans la durée : des rencontres régulières permettent aux différents interlocuteurs de se connaître, de se respecter, de se comprendre.
- Repose sur un partage d'informations : études techniques, contacts avec des experts, visites de terrain, etc.

La concertation s'inscrit dans une logique d'anticipation. Elle est toujours préférable à une logique de rattrapage dans laquelle on attend les réactions des usagers pour corriger les erreurs ou apporter quelques améliorations. Ce n'est pas toujours possible et c'est souvent plus coûteux.

La concertation n'enlève pas le pouvoir de décision des élus mais permet d'élaborer des projets compris et partagés par le plus grand nombre.

En disant cela, notre Association ne se pose pas en donneur de leçons mais souhaite simplement éviter des psychodrames et des conflits inutiles, pour une meilleure qualité de vie dans le quartier.

## **DISPARITION**

Madame Marcelle Abel est décédée à son domicile, rue Jean Nicolle, le 16 septembre dernier, jour de ses 100 ans. Nous nous associons à la peine de la famille et exprimons notre sympathie à sa fille, Mme Michèle Eymet, demeurant rue Léon Fontaine, ainsi qu'à ses petits-fils, François et Pascal Eymet.

## **ANNIVERSAIRE**

Nous ne pouvons souhaiter tous les anniversaires des adhérents du quartier. Nous faisons exception pour Jean Humbert, habitant rue Victor Hugo, membre du Conseil, qui fête ses 80 ans le 3 novembre.

## **AGENDA**

- Samedi 22 novembre : journée d'information et de formation organisée par le CADEB sur les Agendas 21, démarche participative et programme d'action en faveur de l'environnement.. Inscription auprès de l'Association.
- Vendredi 19 décembre : à l'Eglise Saint Martin, au Vieux-pays, conférence sur la restauration de l'église, par M.Jouille, architecte du chantier. Entrée libre.
- Samedi 20 décembre : à l'Eglise Saint Martin, concert par la chorale Claire joie de Sartrouville et Arc en ciel de Maisons-Laffitte (M.Koclejda). Entrée libre. Participation aux frais.

## **DE NOUVEAUX INTERLOCUTEURS**

M. Yannick Imbert est nommé sous-préfet de St Germain-en-Laye. Il succède à M. Rollon Mouchel-Blaisot.

Deux chefs de service viennent de prendre leurs fonctions à la commune de Sartrouville.

- A l'urbanisme : Mme Laurence Suchetet remplace M. Sommet, parti pour une retraite bien méritée.
- A la voirie et aux transports : M. Thomas Baudry remplace M. Genoyer, parti en province.

## **ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

### **Participation**

Elle s'est tenue le samedi 11 octobre à la salle du 14 juillet, gracieusement mise à la disposition de l'Association par la Ville.

L'assemblée avait été convoquée par courrier adressé à chacun des adhérents.

Plus d'une cinquantaine de personnes étaient présentes – 35 familles adhérentes et plusieurs invités – et 33 familles avaient donné pouvoir.

### **Rapport d'activité**

Le rapport d'activité est remis à chacun des participants et est commenté par le Président.

Ces commentaires sont agrémentés d'une projection réalisée par Gérard Ribaut avec des photos de Robert Korkos.

Il est divisé en 3 parties :

- La vie et les activités de l'Association, avec notamment la création en 2008 du site Internet de l'Association.
- Les relations avec la municipalité, pour améliorer la vie dans le quartier, avec notamment la réunion de quartier, présidée par M. le Maire
- L'action avec les autres associations, dans des domaines variés (environnement, sécurité routière, actions citoyennes, ...).

Le rapport d'activité soumis au vote est adopté à l'unanimité (une abstention) . Il est disponible sur le site Internet : [www.arqm.asso.fr/](http://www.arqm.asso.fr/)

### **Rapport financier**

Jean-Michel Gangloff – Trésorier – et Jacques Lauvinerie – Trésorier Adjoint - dressent l'état des finances de l'Association. L'année se termine quasiment à l'équilibre (+ 22 euros) compte-tenu d'une subvention de 300 euros de la ville. Les adhésions s'élèvent à 149 (en fait 150, un nouvel arrivant dans le quartier s'étant inscrit le jour de l'assemblée).

Le trésorier propose de maintenir à 6 euros par famille la cotisation 2009 (sans changement par rapport au précédent exercice).

L'approbation des comptes est soumise au vote ainsi que le montant de la cotisation 2009.

Le bilan financier est adopté à l'unanimité.

### **Election du Conseil**

Le Président rappelle que les membres du Conseil sont élus pour 2 ans par l'Assemblée générale. Le Conseil est actuellement composé de 12 membres. Les 9 membres rééligibles se représentent.

Ils sont élus à l'unanimité – 1 voix contre.

La liste des membres du Conseil figure sur le site de l'Association.

### **Fonctionnement de l'Association**

En plus du Conseil, deux autres possibilités sont offertes de participer au fonctionnement de l'Association.

- Le Comité des Fêtes : celui-ci est composé de membres du conseil et des bénévoles. Pour participer à ce comité (qui se réunit à partir d'avril/mai) les inscriptions seront prises auprès de Jean Claude Druelle ou Danielle Durmort
- Délégués de rue : à ce jour, ils sont actuellement au

nombre de 10. Le profil « type » : des adhérents « jeunes et dynamiques » qui même s'ils n'ont trop de disponibilités sont un relais pour l'Association. Dans le futur, ils pourront assurer la relève pour différents postes de l'Association. Il reste encore quelques rues à pourvoir ou à compléter !

### **Projets pour 2008-2009**

En plus des dossiers suivis habituellement par l'Association, le Président propose trois sujets d'actualité pour 2008-2009:

- la sécurité des enfants sur le chemin de l'école
- L'entretien des talus SNCF
- Le devenir du terrain du 28 avenue Jean Jaurès avec un projet de construction de 55 logements.

### **Interventions des adhérents**

- Avenue du Maréchal Foch : Les riverains se plaignent du comportement désinvolte de certains jeunes. Il est convenu d'en faire part à Mme Argo, proviseur du Lycée Jules Verne et si nécessaire demander une surveillance par la Police Municipale.
- Parking Franprix : d'un accès facile, par la rue de la Constituante, celui-ci continue d'être un lieu de regroupement de jeunes, pour des activités pas toujours très claires.

• Rue Phèdre : Les résidents souhaitent un double sens de circulation rue Jean Racine. Refus de la municipalité pour des raisons de sécurité. Palliatif trouvé : la rue Phèdre a été autorisée dans les 2 sens.

Autre annonce: dans un but esthétique, la copropriété va planter une haie de végétaux sur l'espace vert privatif.

• Rue Jean Nicolle : Plusieurs interventions sur cette rue, avec toujours le même problème qui revient: étroitesse des trottoirs – vitesse excessive – stationnement sur les trottoirs (en particulier à proximité de la boulangerie). Conclusion : il paraît urgent de faire quelque chose. Un riverain donne l'exemple de Suresnes : dans une rue, une bordure de trottoir sur 2 est surélevée.

• Rue Henri Dunant : les véhicules montent sur les trottoirs à l'intersection avec les quais.

• Berges et quais de Seine : un riverain souhaite savoir si la digue sera prolongée en face des « Demeures de Seine » (résidence Phèdre).

• Respect du code de la route : un riverain se plaint des infractions trop nombreuses et demande que l'Association fasse quelque chose.

• Talus SNCF : les travaux de clôturation n'étant pas terminés, il est plus facile qu'avant d'accéder aux abords des voies (l'inverse du but recherché).

• Avenue Jean Jaurès

1) des bacs à fleurs limitent la visibilité lors de la traversée de cette artère. Ceci est relativement dangereux pour les enfants.

2) avec les travaux de la rue Louise Michel, le sens de circulation a été modifié dans le quartier : problème du feu installé à l'angle Jaurès/Demont. Pourquoi un stop rue Demont alors qu'il y a le feu à l'autre angle : incohérence ?

3) projet de construction de 55 logements sur un terrain d'une superficie de 2000m<sup>2</sup>. A ce jour le permis de construire n'a pas été délivré.

• Rue Victor Hugo : Il existe un projet de rénovation de cette rue, à condition qu'il soit inscrit au budget 2009.

- Entrée de Maisons-Laffitte : le restaurant a été démoli. C'est mieux pour la vue. Que va devenir ce secteur ? les riverains s'interrogent. On parle d'une résidence étudiante.
- Nids de poule : plusieurs riverains signalent des nids de poule sur les chaussées. (rue du Palis, rue Victor Hugo). Le service voirie en sera informé.

L'Assemblée se termine par un verre de l'amitié.

## **SUR LE CHEMIN DE L'ECOLE**

Dans notre quartier, il n'y a pas d'école (hormis le lycée Jules Verne bien entendu). La maternelle Marcel Pagnol est dans le quartier des Dix-Arpens. La primaire Paul Langevin et le collège Darius Milhaud sont dans le quartier La Vaudoire-Debussy. Problème : pour y parvenir, il faut traverser l'avenue Jean Jaurès. Il y a pire, mais elle n'est pas sans danger il y a quelques années, un adolescent du quartier qui cheminait dans cette voie a été mortellement heurté par un camion. On comprend l'inquiétude des parents quand les jeunes grandissent et veulent aller seuls à l'école, comme les copains, à la fin de la primaire. Au début des années 90, les parents du quartier avaient signé une pétition et obtenu le feu « appel piétons » à la hauteur de l'avenue Hortense Foubert. Ce n'est pas la panacée. Trop d'infractions sont encore constatées (feu tricolore grillé). Mais les enfants le savent et se méfient.

Les travaux de la rue Louise Michel (hors quartier) avaient été annoncés dans les bulletins municipaux et la presse locale, ainsi que la déviation par la rue Hortense Foubert. En revanche, les parents ont découvert à la rentrée le nouveau système de feux au débouché de la rue Hortense Foubert : il n'est plus dédié aux piétons, mais à la gestion de l'ensemble du carrefour, piétons compris. C'est provisoire, le temps des travaux. Mais c'est plus compliqué pour les enfants. La police municipale était là le jour de la rentrée, pour observer. Tout s'est bien passé. Le point de vue des parents est un peu différent (plusieurs avaient pris un ou deux jours de repos pour accompagner les enfants à la rentrée).

### **Les parents réagissent**

L'un d'eux s'est fait le porte-parole des parents et a rédigé le 3 septembre un courrier destiné à M. le Maire avec copie à l'Association. Il indique : « J'ai le sentiment que les conséquences de cette déviation n'ont pas été complétement identifiées et nous vous demandons d'entreprendre les actions nécessaires pour assurer le maximum de sécurité aux écoliers. » Il propose quelques pistes. Reçu en mairie le lundi 8 septembre, ce courrier a donné lieu à intervention immédiate des services techniques : plusieurs améliorations ont été apportées, allant dans le sens de la sécurité. Un rendez-vous sur place a été demandé par l'Association. Il a eu lieu le mercredi 24 septembre, en présence des responsables techniques. Plusieurs ajustements ont été opérés dans la foulée suite à cette réunion, notamment une modification des répétiteurs (les « bonhommes » verts ou rouges) qui prêtaient à confusion, même pour les adultes.

En conclusion, il faut souligner la réactivité des services techniques et voirie, et les relations constructives qui se sont créées entre les parents, l'Association, les responsables techniques et voirie, la police municipale, l'élue en charge du dossier. Elles devraient permettre à l'avenir de gérer positivement les chantiers dans un esprit de concertation.

## **STATIONNEMENT, VOIRIE**

### **Stationnement « résidents »**

Jusqu'à présent, c'est la police municipale qui assurait la vente des cartes de « stationnement abonné résident ».

A compter du 1er octobre 2008, ce service est transféré au délégataire de l'ensemble des places de stationnement payant de la ville, la société OMNIPARC.

Les cartes sont différenciées par une couleur suivant que le domicile de référence est en zone « courte durée » ou « longue durée ». Le prix unique est de 25, 00 € par mois.

On peut régler :

- a) en espèces,
- b) par chèque libellé au nom du Trésor Public.

(Ni prélèvement ni encaissement par carte Bancaire ne sont admis).

Les cartes mensuelles sont délivrées au 1er sous-sol du parc souterrain de la gare routière, bureau d'accueil, à l'aplomb du poste « taxis », accès par escaliers et ascenseurs, aux jours et heures suivantes :

- les 5 derniers jours ouvrables (samedi et dimanche exclus) du mois précédent, de 10 h. 00 à 13 h. 00 et de 14 h. 00 à 20 h. 00.
- l'avant-dernier samedi du mois précédent, de 9 h. 00 à 14 h. 00.

Se munir des documents suivants (pour reconstitution du fichier par le nouveau régisseur)

- carte grise du véhicule,
- justificatif de domicile,

Plusieurs riverains font remarquer que ces jours et horaires sont beaucoup plus contraignants que ceux pratiqués par la police municipale.

### **Remplacement des branchements d'eau potable.**

Soucieux de toujours délivrer une eau d'excellente qualité, le Syndicat des eaux d'Ile de France entreprend un programme de remplacement des branchements en plomb situés entre la vanne sur rue et le compteur d'eau.

Ce programme de modernisation des branchements vient en application de la réglementation sanitaire édictée par l'Union Européenne (directive européenne 98/83 sur les concentrations en plomb).

Ces travaux vont s'étendre jusqu'en 2013 et au fur et à mesure dans notre quartier. Cette opération est entièrement à la charge du Syndicat des eaux.

L'entreprise adresse à chaque abonné concerné un courrier personnel avant toute intervention.

L'Association sera très attentive à la remise en état des trottoirs suite à ces travaux de raccordement.

## **LA SEINE**

### **La Seine a été draguée**

Durant environ deux semaines du mois d'octobre 2008, nous avons pu observer les travaux de dragage dans la Seine. Ce dragage fut exécuté depuis l'aval du pont SNCF en descendant jusqu'au débarcadère au droit du gymnase.

Il s'agit de calibrer le chenal de navigation. D'une largeur approximative de 30 à 40m, il a une profondeur moyenne de 4 à 4,50m. Cette profondeur ne doit jamais être

inférieure à 3,50m afin d'assurer la circulation des péniches et convois poussés sans risque de toucher le fond.

Une pelle mécanique sur une plate forme flottante retire sable, graviers, vases et les déverse dans une barge d'une contenance de 300T environ.

Un groupe de 6 barges permet la rotation pour l'évacuation vers un site approprié. Où ?

Une deuxième drague de type à godets est intervenue simultanément quelques jours en amont du pont SNCF.

## URBANISME

### *Le projet immobilier du 28 avenue Jean Jaurès*

Une demande de permis de construire a été déposée en mairie le 19 juin 2008 pour 55 logements en habitat collectif, individuel et commerce. Des pièces complémentaires ont été demandées au promoteur, la société ICADE. De ce fait, le délai de délivrance du permis est reporté au 19 décembre 2008. D'ici là, le dossier n'est pas accessible au public.

Ce qui est sûr, c'est que sur ce terrain de 2000m<sup>2</sup> la construction projetée devra respecter les règles d'urbanisme, applicables à la zone UAa, et notamment :

- *Implantation possible à l'alignement et en limites de propriété sur une bande de 20 mètres de profondeur.*
- *Emprise au sol limitée à 50% maximum de la surface du terrain.*
- *Hauteur maximum du bâtiment limitée à 15m, soit R+3+C (sur les premiers 20 mètres en profondeur). Au-delà, 6m maximum à la gouttière et 11 mètres au faîtage.*
- *Emplacements de parking: 1,5 par logement*
- *Obligation de planter un arbre de haute tige pour 100 m<sup>2</sup> de terrain libre (aucune obligation de conserver les arbres existants).*

Des renseignements complémentaires seront fournis sur le site Internet de l'Association au fur et à mesure de l'avancement du dossier.

## ACTUALITE DES PROJETS

### *Le chantier de la piscine lancé en 2010*

En janvier 2009, le conseil municipal lancera l'appel d'offres sur la future piscine. Le permis de construire sera déposé au deuxième semestre de l'année. Sauf imprévu, les travaux débuteront en 2010. Ces nouveaux bassins remplaceront ceux de la piscine Jean-Taris, antédiluvien. Ils seront donc au même endroit, derrière le lycée Evariste-Galois, le collège et l'école Jean-Jaurès.

Sauf que le site sera plus grand : il s'étendra jusqu'à la rue du Bas-de-la-Plaine. Dans cette optique, les locaux de l'inspection académique, propriété de la ville, seront peut-être démontés. Une réflexion est en cours pour savoir si les bâtiments de France Télécom à proximité seront rachetés afin d'élargir l'espace. Sur ce dossier, la municipalité a choisi une délégation de service public afin de supporter les

coûts, environ 16 millions d'euros. En fonction de l'entreprise choisie, les questions concernant le nombre de bassins (trois ou quatre) et leur taille (25m ou 50 m de long) seront tranchées.

Source : Le Parisien (21.10.2008)

### *Les travaux du lycée privé commencent*

Les bâtiments existent : ce sont ceux de l'ancien site du comité d'entreprise Thomson, le long de la Seine, dans le quartier du Vieux Pays. Mais ils ont besoin d'une rénovation complète, pour accueillir, dès la rentrée 2009, environ 200 jeunes, répartis en quatre classes de seconde, une classe professionnelle et une classe en apprentissage. L'effectif maximum de 600 élèves sera atteint progressivement.

Le financement est assuré par l'évêché, la Région Ile-de-France et le plan « Espoir Banlieue » de Fadela Amara. Ce lycée privé d'enseignement catholique s'appellera Jean-Paul-II.

## COMMERCE DE PROXIMITE

### *Une nouvelle boulangerie dans le quartier:*

La pâtisserie/traiteur Bruno Degrenne, avenue Jean Jaurès, face à la rue Hortense Foubert, a complété et transformé sa prestation. Précédemment, pour le pain, c'était un simple dépôt. L'aménagement de l'arrière de l'immeuble permet d'avoir le label d'artisan boulanger. L'enseigne devient : « Boulangerie de l'Hôtel de Ville ».

Tout est fabriqué sur place (le laboratoire et le four sont visibles depuis la boutique), de la livraison de la farine à la mise en place sur présentoir.

La « Boulangerie-Pâtisserie-Traiteur » de l'Hôtel de Ville est ouverte tous les jours, du mardi au samedi, de 7 h. 30 à 20 h. 00, le dimanche, de 7 h. 30 à 14 h. 00 ( fermée le lundi)

## DERNIERE MINUTE

### *Le Dispensaire va fermer au 31 décembre*

Le Centre Municipal de Santé Maurice-Berteaux, situé 1 avenue Maurice-Berteaux, dans le parc du Dispensaire , va cesser son activité en janvier 2009.

Déjà fermé en février 2003 pour travaux de mise en sécurité, il a été réouvert courant 2004 avec une activité restreinte. Actuellement, il assure des consultations de médecine générale, rhumatologie, gynécologie, sevrage tabagique. Son avantage : il pratique le tiers-payant et respecte les tarifs fixés par la sécurité sociale.

*Bulletin rédigé par l'Association, le 30 octobre 2008*